

## Bulletin d'histoire politique

# Le premier sommet de la francophonie de 1986, 20 ans plus tard

Frédéric Bastien



Volume 14, Number 3, Spring 2006

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054473ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054473ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

### ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this article

Bastien, F. (2006). Le premier sommet de la francophonie de 1986, 20 ans plus tard. *Bulletin d'histoire politique*, 14(3), 207–219.

<https://doi.org/10.7202/1054473ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2006

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**Érudit**

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# Le premier sommet de la francophonie de 1986, 20 ans plus tard

FRÉDÉRIC BASTIEN  
*Historien*  
*Département d'histoire, UQAM*

Au moment d'écrire ces lignes, l'institution des sommets de la francophonie célébrera bientôt son vingtième anniversaire. L'occasion est donc bonne pour jeter un coup d'œil en arrière et revenir sur les événements qui ont mené à la mise en place du premier sommet des pays francophones. Suite à cette mise en perspective historique, il serait également opportun de faire un bilan des huit autres sommets de la francophonie qui ont depuis eu lieu.

## DE LA FIN DE L'EMPIRE FRANÇAIS À LA FRANCOPHONIE

L'idée de la francophonie n'est pas nouvelle. Elle remonte en fait à la fin de l'empire colonial français. D'abord en Indochine de 1945 à 1954, puis ensuite en Algérie de 1954 à 1962, la France s'était engagée dans deux guerres coloniales coûteuses en hommes, en matériel et en argent, avant de finalement accepter par la force des choses la perte de ses colonies. Les raisons de l'obstination française tenait au désir de demeurer une grande puissance malgré la défaite de 1940. Dans un après-guerre où seuls deux pays pouvaient prétendre à une réelle influence dans le monde, la préservation de l'empire était perçue comme la seule planche de salut qui aurait pu permettre à la France de demeurer une grande puissance.

La défaite militaire, la décolonisation des empires britanniques, portugais et hollandais a cependant forcé les dirigeants français à abandonner toute velléité coloniale. En 1958, c'est ce que De Gaulle comprend lorsqu'il décide d'accorder l'indépendance à la plupart des possessions françaises d'outre-mer.

Le Général souhaitait conserver des liens organiques avec les anciennes colonies. Une communauté française devait voir le jour et succéder à l'empire. Des dispositions constitutionnelles avaient même été prévues à cet effet en 1958. Un à un toutefois, les États africains vont sortir de la communauté française et exercer leur pleine souveraineté<sup>1</sup>.

Une fois cette rupture consommée, la question des relations qui existeront désormais entre la France et ses anciennes colonies va rapidement se poser. Plusieurs leaders africains souhaitent créer des liens entre pays ayant en commun l'usage du français. Le Général ne rejette pas cette idée à long terme mais la refuse au moment où il est au pouvoir :

Maintenant que nous avons décolonisé, notre rang dans le monde repose sur notre force de rayonnement, c'est-à-dire avant tout sur notre puissance culturelle. La francophonie prendra un jour le relais de la colonisation ; mais les choses ne sont pas mûres. Le Québec doit être une pièce maîtresse de la francophonie. Il ne faut pas qu'il se laisse étouffer par le Canada sous prétexte du prétendu bilinguisme, qui n'est jamais qu'une ruse pour obliger les Français à parler anglais, tandis que les Anglais se dispenseront d'apprendre le français. Et alors, on verra ce qu'on peut faire pour donner un coup de main au Québec<sup>2</sup>.

À une autre occasion, le Général revient sur la question avec son ministre Alain Peyrefitte : « les Français du Canada sont en danger pour leur identité, nous devons leur venir en aide »<sup>3</sup>. La francophonie vise donc à établir de nouveaux liens avec les anciennes colonies françaises, tout en y incluant le Québec afin de renforcer sa spécificité.

Peut-être influencé par l'échec de la communauté française, de Gaulle décide toutefois de ne pas se lancer dans la mise en place d'une organisation qui réunirait les pays francophones. Malgré cette réserve, la France et ses anciennes colonies organisent des conférences des ministres de l'éducation, pratique qui se met en place à partir de 1964. Lors de l'une d'elles, au Gabon en 1968, de Gaulle agit même de façon à ce que le ministre québécois de l'éducation soit invité, sans la permission d'Ottawa. Cet épisode donne d'ailleurs lieu à une joyeuse séance de brasse-camarade entre Paris, Québec et Ottawa, le gouvernement fédéral prétendant alors que les affaires étrangères lui revenaient exclusivement, même pour une question de compétence provinciale<sup>4</sup>.

## LA CRÉATION DE L'AGENCE DE COOPÉRATION

## CULTURELLE ET TECHNIQUE

En 1969, après le départ du Général, son ancien premier ministre Georges Pompidou lui succède à la présidence de la République. Contrairement au Général, ce dernier pense que le fruit de la francophonie est mûr :

Je suis très favorable à la francophonie. Je dirais même plus que le Général, qui a peur de provoquer une réaction hostile de la part des pays colonisés. Il répète : « donner et retenir ne vaut ». Il ne faut pas avoir l'air de re coloniser ». Je n'ai pas ces scrupules. Je vois souvent Senghor, qui ne cesse de m'en parler. C'est sa grande pensée, ça devrait être la nôtre<sup>5</sup>.

Quant à la place du Québec au sein de l'entreprise, Pompidou pense aussi qu'elle est indispensable : « au fond, nous faisons la francophonie pour le Québec, et ce serait complètement ridicule de la faire avec le Canada sans le Québec »<sup>6</sup>

De fait, au moment où il accède au pouvoir, la question de la francophonie se pose plus que jamais. Depuis 1968, certains pays africains souhaitent mettre sur pied une agence de coopération qui regrouperait les pays francophones. Cette idée germe depuis quelques années déjà dans la tête de trois hommes d'État, soit Habib Bourghiba, président de la Tunisie, Léopold Senghor, président du Sénégal de même qu'Hamani Diori, président du Niger<sup>7</sup>. En 1968, lors d'une réunion de l'Organisation commune africaine et malgache à Niamey, il est décidé que le Niger convoquera une réunion préparatoire l'année suivante afin de voir ce que pourrait être une future agence de la francophonie.

Grâce au soutien de la France, le Québec est en mesure de participer à la première rencontre de Niamey en février 1969. Le président du Niger y reçoit le mandat de définir les statuts de la future agence de coopération.

Mais si cette dernière allait forcément traiter beaucoup d'éducation et de culture, le gouvernement fédéral de Pierre Trudeau était résolument opposé à ce que le Québec puisse obtenir en son sein une délégation autonome. En mars 1970, fortement appuyé par la France, la province réussit toutefois à obtenir le statut de gouvernement participant lors d'une nouvelle rencontre à Niamey, laquelle donne naissance à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Pendant seize années, la francophonie institutionnelle allait se limiter au fonctionnement de l'ACCT. Mais le statut de cette dernière était perçu comme ne donnant pas à la francophonie son plein potentiel. Dirigé par un haut-fonctionnaire, l'Agence ne pouvait parler au nom de l'ensemble des

pays francophones. Même si les ministres de chaque pays responsables de l'ACCT se réunissent périodiquement, l'événement n'a pas le poids d'une réunion des plus hauts dirigeants politiques. À l'image du Commonwealth, l'idée d'une rencontre périodique des leaders politiques de la francophonie, sous la forme d'un sommet, fait son chemin dès le milieu des années 1970. L'institution d'un tel événement donnerait à la francophonie un volet politique plus fort et plus formel. Ici encore, le projet francophone se situe dans la transformation de ce qui était l'empire français. Tout comme la création de l'Agence, la place du Québec au sein du sommet va provoquer une querelle entre Paris et Ottawa.

Le premier à être confronté à ce problème est le président français Valéry Giscard d'Estaing, arrivé au pouvoir en 1974. Ayant vécu au Québec pendant quelques mois à la fin des années 1940, ce dernier ne nourrissait pas de sentiments particulièrement sympathiques envers les Québécois. À partir de 1976, avec la victoire des indépendantistes québécois, les circonstances l'amènent à resserrer les liens avec le Québec. En effet le président français, un centriste, est à l'époque critiqué par la droite gaulliste, dirigé par Jacques Chirac, qui vient de fonder un nouveau parti politique, le Rassemblement pour la République. Les gaullistes reprochent notamment à Giscard de mener une politique étrangère peu audacieuse, qui fait peu de cas de la grandeur de la France<sup>8</sup>. Or une façon aisée pour Giscard de parer à cette critique consiste à adopter une politique pro-québécoise.

### QUELLE PLACE POUR LE QUÉBEC AU SOMMET ?

Cette ligne de conduite passe notamment par un appui du Québec dans le dossier du sommet des pays francophones, au sein duquel le gouvernement fédéral de Pierre Trudeau a décidé que la province n'aurait aucune voix au chapitre. La France a l'occasion de faire passer son message dès 1977, au moment d'une réunion de l'ACCT en Côte d'Ivoire. À l'issue de cette rencontre, le ministre français Maurice Ligtot déclare que la France ne s'associera à « aucune réunion des chefs d'État francophone à laquelle le Québec ne serait pas invité »<sup>9</sup>.

Pendant le premier mandat du Parti québécois, la France et le Canada vont croiser le fer sur cette question jusqu'en décembre 1980, moment où Paris décide de boycotter une importante réunion à Dakar des ministres des affaires étrangères des pays francophones, visant à organiser le premier sommet des pays francophones. Ce geste amène d'ailleurs le gouvernement fédéral à dénoncer la France dans une note diplomatique qui est ensuite rendue publique. On peut y lire notamment que :

Le ministère des affaires extérieures regrette que suite au retrait de la France la réunion de Dakar n'a pu avoir lieu aux dates prévues... En ce qui a trait à la deuxième communauté francophone du monde... le ministère n'a pas besoin de rappeler qu'elle est partie intégrante du Canada. La seule autorité au Canada que peut connaître la France lorsqu'il s'agit d'une réunion internationale est celle du gouvernement canadien<sup>10</sup>.

Suite à cet échec, les choses ne bougent pas pendant presque dix-huit mois. Dans l'entremise, le Parti québécois a été réélu mais la droite française a été chassée du pouvoir. Le socialiste François Mitterrand préside désormais aux destinées de la France. En juillet 1981, alors qu'il est au Canada pour le sommet du G7, François Mitterrand en profite pour rencontrer René Lévesque à l'ambassade de France et il lui réitère que le dossier du sommet francophone n'est pas suffisamment mûr pour aller de l'avant.

L'année suivante pourtant, en juin 1982, il décide de relancer le projet afin de « faire des propositions qui feront que la francophonie et les institutions tendant à défendre la langue française seront mises en place d'ici peu, y compris l'institution, disons francophone, qui a buté sur des problèmes propres au Canada et au Québec »<sup>11</sup>. Très impopulaire après seulement un an de pouvoir, tout indique que Mitterrand cherche à redorer son blason et qu'il estime que l'organisation d'un sommet des pays francophones serait un moyen de le faire.

La personne que le président français charge de cette mission est son conseiller culturel, Régis Debray, un homme pour qui la francophonie doit miser sur les relations nord-sud avant de s'intéresser à la question québécoise. En l'espace de quelques mois, l'émissaire du président français va négocier une entente avec le gouvernement fédéral quant à la tenue du sommet des pays francophones. Cette entente, qui ne sera jamais rendue officiellement publique, prévoyait la tenue d'un sommet à deux volets.

Dans un premier volet, les chefs d'État et de gouvernement auraient discuté des grands enjeux de l'heure. Pour le gouvernement fédéral, cet aspect de la question était central. Le sommet de la francophonie serait une réplique du commonwealth britannique et on y parlerait de désarmement, de la guerre froide et des autres enjeux internationaux de l'heure. Comme le notait à l'époque Lise Bissonnette dans *Le Devoir*, à part discourir en français sur les mêmes sujets que l'ONU ou d'autres forums, le sommet de la francophonie n'aurait pas contribué à grand chose d'original<sup>12</sup>

Après cette première étape, où le Québec aurait été entièrement évacué, les participants de moindre importance aurait pu intervenir dans un deuxième volet qui aurait probablement porté davantage sur les échanges

culturels, l'éducation et la coopération, domaine où les pays francophones ont un intérêt spécifique à tisser en français des liens plus étroits entre eux. Ce projet sied à François Mitterrand et il en discute avec Pierre Trudeau lors du sommet du G7 à Williamsburg en 1983<sup>13</sup>. Les deux hommes se mettent d'accord.

Mais le président français sous-estime la réaction québécoise. René Lévesque fait rapidement savoir que ces propositions sont irrecevables. Au sein du gouvernement français, plusieurs plaident en faveur d'un report d'un sommet des pays francophones qui n'inclurait pas le Québec, partenaire plus important pour la France que le Canada fédéral. L'affaire finit donc par être mise sur la glace.

Il faudra attendre encore un peu plus d'un an, avec l'élection en septembre 1984 de Brian Mulroney, pour que s'amorce le déblocage qui allait permettre la tenue du premier sommet des pays francophones.

Quelques mois après son arrivée au pouvoir, au moment de la visite au Canada du premier ministre français Laurent Fabius, le chef conservateur déclarait dans un discours que son gouvernement considérait « normal et souhaitable que le gouvernement québécois maintienne avec la France des rapports que justifie l'identité culturelle du Québec ». Du même souffle il ajoutait reconnaître « la légitimité de relations directes et privilégiées entre Paris et Québec, dès lors qu'elles respectent et visent des sujets qui ne heurtent pas les compétences fédérales »<sup>14</sup>.

Joignant la parole aux gestes, Brian Mulroney dépêche en France Lucien Bouchard comme ambassadeur, avec pour mission d'entamer des négociations afin de permettre au Québec d'accéder au sommet des pays francophones. Une entente intervient finalement en décembre 1985. Comme cela avait été le cas pour l'ACCT, il est prévu que le Québec obtienne le statut de gouvernement participant.

## LA PLACE DU QUÉBEC APRÈS LE PREMIER SOMMET FRANCOPHONE

À partir du moment où a lieu le premier sommet de la francophonie, en février 1986 à Paris, qu'advient-il ? Si elle ne disparaît pas, la question de la place du Québec va diminuer en importance. Le renforcement politique de la francophonie et la place de coopération entre pays francophones vont émerger davantage comme sujet de préoccupation.

Voyons maintenant ces trois thèmes et commençons par la place du Québec. D'abord, lors du premier sommet, le premier ministre québécois Robert Bourassa va lancer une proposition de plan Marshall pour la francophonie,

propos à saveur nettement politique et que le Québec en principe aurait dû laisser à Ottawa en vertu de l'entente intervenue entre les deux gouvernements en décembre 1985. Finalement, les Québécois imposent leur point de vue et obtiennent *de facto* le droit d'intervenir sur n'importe quel sujet par la suite.

Cela a-t-il signifié pour autant que le gouvernement canadien a accepté vraiment que le Québec joue rôle singulier dans la francophonie ? Voici ce qu'en disait le premier ministre Jean Chrétien lors du sommet de Cotonou au Bénin en 1995 :

Nous avons un gouvernement national au Canada, il est à Ottawa. Mais le Québec et le Nouveau-Brunswick peuvent jouer un rôle. Les traditions se sont établies au fil des ans. Nous espérons que ça va se passer comme d'habitude. Il n'y pas de raison de changer quoi que ce soit. Tout va bien<sup>15</sup>.

Malheureusement, il y a tout lieu de croire que ces paroles vertueuses ont été prononcées dans un moment de contrition momentanée, alors que le premier ministre fédéral avait été ébranlé par le résultats serrés du vote référendaire. Après avoir chassé le naturel, il est revenu au galop.

D'abord, en octobre 2002, Jean Chrétien a suggéré au Québec de fermer ses délégations à l'étranger tandis que son ministre Stéphane Dion affirmait que certains délégués québécois étaient des ayatollahs<sup>16</sup>.

Parallèlement, le gouvernement fédéral ne ménageait pas ses efforts pour banaliser la place du Québec dans la francophonie, cette fois en utilisant les francophones hors-Québec, l'idée étant ici de démontrer que le Québec ne représente pas la population francophone du pays. C'est dans cette perspective qu'il faut interpréter la candidature de Moncton comme ville-hôte du sommet des pays francophones en septembre 1999. Comme le révélait une note diplomatique fédérale obtenue par *Le Devoir* en 1996, « l'invitation du Canada au Nouveau-Brunswick de participer à la francophonie était d'abord et avant tout une question d'unité nationale ». Pour Ottawa, il s'agissait de « minimiser les effets négatifs que pourrait avoir la seule présence du Québec sous un gouvernement séparatiste ». La présence du Nouveau-Brunswick à côté du Québec donne « l'image d'un Canada uni » et démontre « les bénéfices du bilinguisme »<sup>17</sup>.

L'année suivante, toujours dans la perspective de la venue à Moncton du sommet francophone, Don Boudria, le ministre fédéral de la coopération internationale, en rajoutait. Son but était « la reconnaissance de la francophonie canadienne hors-Québec », un objectif qui visait à « rétablir une vision plus proche de la réalité » et à véhiculer en même temps « un message pan-canadien »<sup>18</sup>.



On aurait pu croire que cette ligne de pensée se serait atténuée avec l'arrivée de Paul Martin aux commandes du gouvernement fédéral, ce dernier ayant professé à plusieurs reprises son ouverture dans la question québécoise. Malheureusement ça n'a pas été le cas. Au moment de l'arrivée de M. Martin, le gouvernement fédéral a mis en place une intense campagne de promotion du « 400e anniversaire » de la fondation du Canada, c'est-à-dire l'établissement par Champlain à l'île Sainte-Croix en 1604 au large du Nouveau-Brunswick.

Pour Ottawa, la fondation ratée d'une colonie sur cette petite île acadienne constituait la naissance du Canada, plutôt que l'établissement réussi de la ville de Québec en 1608. Tel est le message qui a été véhiculé tout au long de 2004 et que Paul Martin a entonné lors du sommet des pays francophones de Ouagadougou en octobre de la même année<sup>19</sup>. Du fait que la ville de Québec ait été choisie pour recevoir le sommet des pays francophones en 2008, lors de son 400e anniversaire, le chef du gouvernement fédéral n'a presque rien dit. Ce qui lui a valu ces commentaires acerbes de la part de Jean-Paul l'Allier, lui aussi présent au sommet de Ouagadougou : « Paul Martin n'avait pas l'air très fier. Il a passé plus de temps à parler de 2004 que de 2008. Il aurait dû prendre exemple sur le président de Madagascar, qui n'avait pas honte lui de poser sa candidature pour 2010 (...) le Canada tel qu'on le connaît est né en 1608 à Québec, tous les historiens sont d'accord là-dessus »<sup>20</sup>.

Outre les commémorations historiques et l'utilisation des francophones hors-Québec, le gouvernement fédéral s'est aussi servi de la question de la diversité culturelle pour tenter de river son clou au Québec. Il faut dire ici que, tôt dans son existence, la francophonie a fait de la diversité culturelle son cheval de bataille. Dès 1993, le 5e sommet de la francophonie tenue à l'île Maurice adoptait une résolution appuyant la notion d'exception culturelle dans le cadre des négociations du GATT. Le Canada a alors souscrit pleinement à cette politique. Mais pas assez pour permettre au Québec de participer à ce débat. Ainsi, en juin 1998, la ministre canadienne du patrimoine, Sheila Copps, refusait de donner un droit de parole distinct au Québec lors d'une rencontre internationale sur la culture organisée à Ottawa par le gouvernement fédéral<sup>21</sup>. L'année suivante, le Canada faisait parvenir des protestations officielles à la France lorsque celle-ci conviait le Québec à une réunion informelle de ministres de la culture et dont le thème était la diversité<sup>22</sup>. Le Canada avait finalement refusé de participer à la rencontre.

Comme dernier exemple qui démontre qu'Ottawa ne semble toujours pas comprendre le sens de la diversité et le rôle de la francophonie à cet égard, mentionnons que le Canada finance au Liban la Hariri Canadian Academy,

une université qui offre notamment des cours intensifs d'anglais, dans un pays de la francophonie où le français recule face à l'anglais dans l'enseignement supérieur.

## COOPÉRATION ET FRANCOPHONIE POLITIQUE

Quand il s'agit de la place du Québec dans la francophonie et du rôle qu'Ottawa exerce à cet égard, il y a toujours lieu de s'interroger sur la bonne foi de ce dernier. Heureusement toutefois, ce différend n'a pas empêché la francophonie de fonctionner. Avec la tenue des sommets, cette dernière a poursuivi tour à tour ou simultanément deux objectifs, celui du renforcement de sa coopération et celui de son affirmation politique. Reportons-nous aux paroles de François Mitterrand lors du premier sommet en février 1986 à Paris. En soi, l'événement était politique :

La Francophonie est une communauté désireuse de compter ses forces pour affirmer ses ambitions. . . cette communauté dont l'identité est menacée et doit avoir un réflexe vital contre la mortelle abolition des différences, sous peine d'être très souvent condamnée à un rôle de sous-traitant, de traducteur ou d'interprète. . . Nous sommes là autour d'une langue porteuse d'une culture, d'une civilisation à laquelle chacun ajoute son propre apport. . .

Mitterrand appelait finalement les participants « à collaborer, coopérer, co-produire et à rendre plus fertile un patrimoine commun dont nous savons que la diversité est la première richesse. . . ». Telle est d'ailleurs la principale préoccupation qui a animé les participants du premier sommet. Ils ont voulu d'abord mettre l'emphase sur les questions de coopération. Ce qui était d'ailleurs la vision que le gouvernement québécois préconisait.

L'idée était ici que les institutions francophones ne devaient pas dédoubler les activités d'autres organisations comme l'ONU, l'OTAN, le sommet franco-africain, l'Unesco. Les francophones devaient plutôt mettre leur énergie sur des enjeux comme la formation et l'enseignement, la communication, la création culturelle, la science et la technique, la gestion du développement, des domaines où la langue française est un vecteur commun et où aucun pays francophone n'a seul les moyens d'agir<sup>23</sup>.

Telle sera donc la tâche des deux premiers sommets de la francophonie. Un certain nombre de décisions sont prises à cet égard. Mentionnons notamment la création d'une agence internationale francophone d'images de télévision, pour contrer la domination des pays anglo-saxons à cet égard. Le

sommet a aussi permis d'étendre la diffusion de la télévision par câble TV5 à toute l'Amérique du Nord, la Méditerranée et l'Afrique. Des décisions sont également prises pour renforcer la transmission en français du savoir dans le domaine médical et dans celui de l'agronomie. Pour finir, on met sur pied un baccalauréat francophone international.

Cet esprit de coopération reste marqué lors du sommet de Québec en 1987, où les sommes consacrées à la coopération sont doublées, tandis que deux ans plus tard à Dakar, la France décide d'annuler la dette de 35 pays d'Afrique et le sommet décide de la mise sur pied d'une banque de programmes télévisés en français pour les pays membres.

Parallèlement à cette coopération, on assiste à partir de 1987 à l'émergence de la francophonie comme forum politique, débat qui va éclipser quelque peu les questions de coopération. D'abord, c'est probablement dans une perspective politique que de nombreux pays se joignent à la francophonie, même s'ils comptent peu ou très peu de locuteurs du français. En 1970, l'ACCT comptaient 22 membres. La francophonie en compte maintenant 50. Cette ouverture est probablement due à la volonté de plusieurs États-membres, notamment la France, de renforcer le volet politique de la francophonie. Cette tendance se manifeste déjà au sommet de Québec, en 1988, où des résolutions sont adoptées, notamment sur la guerre Iran-Irak et sur l'apartheid en Afrique du Sud.

À partir de 1991, la question des droits de l'homme et de la démocratie commence à devenir le sujet politique de l'heure. Cette année-là d'ailleurs, la réunion des pays francophones devait avoir lieu au Zaïre, mais a été contremandé en raison des désordres régnant dans le pays, gouverné alors par Mobutu.

Avec la question de la diversité culturelle, la question de la démocratie ainsi que celle du maintien de la paix deviennent les enjeux les plus discutés par les pays francophones au cours des années 1990 et 2000, même si la plupart des grands sujets de l'heure sont abordés lors des sommets.

Mais la francophonie politique ne passait pas que par un élargissement des questions abordées lors des sommets. À partir de 1993, le gouvernement français de droite ramène sur la table l'idée d'une francophonie plus politique. « La France doit s'impliquer davantage » affirme alors le ministre de la culture Jacques Toubon, ajoutant du même souffle qu'il souhaitait « un renforcement des instances politiques de la francophonie »<sup>24</sup>. Ce que la France souhaitait alors était une modification des structures de la francophonie, qui dans les faits était un organisme binaire. Il y avait l'ACCT d'un côté et le conseil permanent de la francophonie de l'autre, ce dernier étant l'organe

politique dont l'autorité émanait directement des chefs d'État et de gouvernement. Paris souhaitait une fusion de ces composantes, ce à quoi s'opposait le Québec et le Canada<sup>25</sup>.

Un comité de réflexion est finalement mis sur pied quant à cette question lors du sommet de l'île Maurice en 1993. Deux ans plus tard, la constitution d'un secrétariat général est accepté lors du sommet du Bénin à Cotonou. À Hanoï en 1997, Boutros Ghali devient le premier secrétaire général de la francophonie, le porte-parole et grand patron de l'organisation, même si le poste d'« administrateur général » reste en place pour la gestion de l'Agence de la francophonie, vocable désormais utilisé pour désigner l'ancienne ACCT, le tout afin de marquer la nouvelle orientation de la francophonie.

Pour coiffer ce dispositif, les pays francophones décident en 2002 de se doter d'un dispositif prévoyant la mise en place de sanctions économiques contre d'éventuels États-membres qui violeraient les droits de l'homme, processus qui sera utilisé contre la Côte-d'Ivoire en 2004 lors du sommet de Ouagadougou<sup>26</sup>. Comme l'expliquait alors le secrétaire général Abdou Diouf, « la Francophonie veut obtenir l'instauration, chez tous ses membres, d'un véritable État de droit, seul garant de la paix civile et fondement de la démocratie. Par la diplomatie préventive, par la multiplication des réseaux de veille, par l'appui aux milieux associatifs et à la société civile, par le renforcement des médias et la mobilisation des institutions existantes »<sup>27</sup>.

## CONCLUSION

La mise en place du sommet des pays francophones aura permis à ces derniers de manifester davantage leur voix politique dans le monde. On ne peut que s'en réjouir, tout comme il faut se féliciter du fait que la question de la participation du Québec n'empêche plus l'édifice francophone de se construire. De même, que l'organisation insiste de plus en plus sur le respect de la démocratie est une bonne chose. Cette question ne peut d'ailleurs qu'aller de pair avec celle du développement des pays d'Afrique.

Il reste que c'est à ce dernier chapitre que la francophonie institutionnalisée a su se distinguer d'autres instances internationales. Comme le disait il y a quelques années Hervé Bourges, président de l'Union internationale de la presse francophone, « l'originalité de la communauté francophone ce sont ses centres de préoccupation... elle fournit en particulier un cadre original à un nombre important de coopérations dans le domaine de l'éducation, de l'université et de l'action culturelle »<sup>28</sup>.

En conclusion, on ne peut qu'être d'accord avec Hervé Bourges. Pour que la francophonie politique ait une pertinence dans la famille des nations,

elle doit pouvoir s'appuyer sur une coopération encore plus forte entre les pays qui la composent. Les grands discours sur la diversité culturelle et la solidarité francophone n'ont de sens réel que lorsqu'ils s'appuient sur des réalisations concrètes. La francophonie doit à cet égard revenir à ses sources originelles.

#### NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pour les détails de cet épisode voir Jean Lacouture, *De Gaulle*, tome 3, « Le souverain », Paris, Seuil, 1986, p. 406 à 427.
2. Alain Peyrefitte, *C'était de Gaulle*, tome 3, Paris, Fayard, 1999, p. 330.
3. *Ibid*, p. 24.
4. Pour les détails on peut notamment se référer à Claude Morin, *L'art de l'impossible*, Montréal, Boréal, 1987, p. 113 à 127.
5. Alain Peyrefitte, *op. cit.*, p. 350-351.
6. Jacques Foccart, *Journal de l'Élysée*, « Dans les bottes du Général », tome III, Paris, Fayard/Jeune Afrique, 1999, p. 241.
7. Claude Morin, *op. cit.*, p. 182.
8. Pour cet épisode, voir Donald Baker, « Quebec on French minds », *Queen's Quarterly*, vol. 85, no. 2, été 1978, p. 250 à 262.
9. Claude Morin, *op. cit.*, p. 378.
10. Ministère des affaires extérieures du Canada, communiqué de presse, 05 décembre 1980.
11. Cité par Claude Morin, *L'art de l'impossible*, p. 440.
12. *Le Devoir*, 26 juin 1983.
13. Cité par Claude Morin, *op. cit.*, p. 443.
14. *Le Devoir*, 8 novembre 1984 et *Le Monde*, 9 novembre 1984.
15. *Le Devoir*, 02 décembre 1995.
16. Dépêche de la Presse canadienne, 10 octobre 2002.
17. *Le Devoir*, 21 décembre 1996.
18. *Le Devoir*, 20 mars 1997.
19. *Le Devoir*, 29 novembre 2004.
20. *Le Devoir*, 27 octobre 2004.
21. Voir l'éditorial de Lise Bissonnette, « La diversité à l'épreuve du réel », *Le Devoir*, 03 juillet 1998.
22. *Le Soleil*, 10 mars 1999.
23. Jean Tardif, « La francophonie institutionnelle et le Québec », *Revue québécoise de droit international*, vol. 1, no. 1, p. 34-35.

24. *Le Monde*, 18 juin 1993.
25. *Le Devoir*, 5 juillet 1993.
26. *La Presse*, 28 novembre 2004.
27. *Le Devoir*, 24 novembre 2004.
28. *Le Monde*, 19 novembre 1997.